

## COMMUNIQUÉ N° 2

Vendredi 5 mars 2021

## Risque avéré de Tsunami

## **CONSIGNES DE SECURITE**

Un séisme de magnitude **8.1** s'est produit, à 10 km de profondeur aux îles Kermadec (Nouvelle-Zélande) ce jour vendredi 5 mars **2021 à 6h40**.

Compte tenu de sa localisation, de sa profondeur et de sa magnitude, un risque de tsunami est avéré pour la Nouvelle-Calédonie.

Des **vagues de tsunami** dites de submersion des zones côtières **de 1 à 3 mètres** sont attendues sur toutes les côtes de la Nouvelle-Calédonie.

## Consignes de sécurité à destination des populations à respecter dès 9h30 :

- Quitter la zone littorale au-delà de 300m ou rester confiné dans un bâtiment au-delà d'un étage (évacuation des rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> niveau);
- 2. Evacuer les plages et les mises à l'eau ;
- 3. Stopper toutes les activités portuaires et sportives nautiques ;
- 4. Ne pas récupérer les enfants à l'école, le chef de l'établissement veillera à faire appliquer la consigne n°1

Un numéro vert (gratuit) d'information du public est activé en composant le 05.05.05

Ces consignes restent applicables jusqu'à la fin de l'alerte.

Colonel Hors classe Frédéric MARCHI-LECCIA

Le directeur de la sécurité civile et de la gestion des risques



